

Délibération n°27

**Effectif légal du Conseil de
Communauté :**
61

**Nombre de Conseillers
en exercice :**
61

**Nombre de Conseillers
présents ou représentés :**
61

Nombre de votants :
59

Date de convocation :
21 mars 2017

**Date d'affichage
du compte-rendu :**
4 avril 2017

Reçu à la Sous-Préfecture de RIOM

06 AVR. 2017

Objet :
**Revitalisation des centre-
bourgs et centre-ville – étude :**
**convention de groupement de
commande**

L'AN deux mille dix-sept, le 28 mars, le Conseil Communautaire, convoqué le 21 mars 2017 s'est réuni au complexe d'animation l'Arlequin à Mozac, à 18 heures 30 minutes, sous la présidence de M Frédéric BONNICHON, Président.

PRESENTS :

M Christian ARVEUF, M Jean-Paul AYRAL, M Gabriel BANSON, M Jacques BARBECOT, Mme Martine BESSON, M Claude BOILON, M Jean-Pierre BOISSET, M Frédéric BONNICHON, Mme Nadine BOUTONNET, Mme Marie CACERES, M Philippe CARTAILLER, M Pierre CERLES, M Gérard CHANSARD, M André CHANUDET, M Eugène CHASSAGNE, M François CHEVILLE, Mme Pierrette CHIESA, M Philippe COULON, M Jacqueline DIOGON, M Gérard DUBOIS, Mme José DUBREUIL, Mme Danielle FAURE-IMBERT, M Philippe GAILLARD, M Jean-Christophe GIGAULT, M Daniel GRENET, Mme Michèle GRENET, M Roland GRENET, M Mohand HAMOUMOU, M Jean-Pierre HEBRARD, M Jean-Maurice HEINRICH, Mme Catherine HOARAU, M Didier IMBERT, Mme Françoise LAFOND, Mme Emilie LARRIEU, M Yves LIGIER, Mme Marie-Pierre LORIN, M Fabrice MAGNET, M Christian MELIS, M Gilbert MENARD, M Christian OLLIER, M Alain PAULET, M Pierre PECOUL, M Jean-Philippe PERRET, Mme Régine PERRETON, Mme Anne-Karine QUEMENER, M Vincent RAYMOND, M Thierry ROUX, Mme Michèle SCHOTTEY, Mme Valérie SOUBEYROUX, M Jacques VIGNERON, Mme Catherine VILLER-MICHON, M Nicolas WEINMEISTER, **titulaires.**

Mme Marie-Christine BAILLY, M Philippe SCHAAL, M Jean-Yves VIDEAU **suppléants.**

ABSENTS EXCUSÉS :

- M José BELDA conseiller communautaire unique de CHAVAROUX a donné pouvoir à M Philippe SCHAAL, conseiller communautaire suppléant.
- Mme Annick DAVAYAT conseillère communautaire unique de VARENNES S/MORGE, a donné pouvoir à M Jean-Yves VIDEAU, conseiller communautaire suppléant.
- Mme Stéphanie FLORI-DUTOUR a donné pouvoir à Mme Françoise LAFOND
- Mme Nicole LAURENT a donné pouvoir à M Mohand HAMOUMOU
- Mme Nicole PICHARD a donné pouvoir à Mme Michèle SCHOTTEY
- Mme Florence PLANE conseillère communautaire unique de ST-LAURE, a donné pouvoir à Mme Marie-Christine BAILLY, conseillère communautaire suppléante.
- M Stéphane FRIAUD a donné pouvoir à Mme Pierrette CHIESA

- M Lionel CHAUVIN
- M Jacques LAMY

< > < > < > < > < >

Secrétaire de Séance :
Mme Catherine HOARAU

Revitalisation des centre-bourgs et centre-ville – étude : convention de groupement de commande

Le vice-Président délégué à l'économie expose :

Confrontées au phénomène de périurbanisation et/ou un déclin démographique, de nombreuses communes font le constat d'un affaiblissement de leurs fonctions de centralité (offre de services, activités marchandes et économiques en général) et d'une dévitalisation de leur centre (vacance des logements et des commerces, paupérisation des habitants, manque de lien social).

La question de la revitalisation des centres-bourgs est donc une préoccupation largement partagée par les maires. Fortement encouragée par l'Etat à travers les contrats de ruralité ou le Conseil régional avec des dispositifs tels que l'intervention régionale en faveur de l'investissement des bourgs centres et des pôles de services, la réponse à cette problématique nécessite une approche transversale et adaptée aux spécificités de chacun des territoires concernés.

Au niveau intercommunal, une politique forte en faveur de la revitalisation des centres-bourgs à travers la mise en avant d'une économie et des services de proximité, des logements de qualité dans un cadre de vie agréable et dynamique peut constituer un facteur d'attractivité et d'identité du territoire.

Au regard des compétences concernées : habitat, aménagement urbain, équipement public, développement économique, l'animation de cette politique doit être le fruit d'un pilotage partagé Commune-EPCI avec la mise en place d'une gouvernance ad hoc. Une coordination et un phasage des actions à mener sont d'autant plus importants dans un contexte de raréfaction des ressources budgétaires des collectivités.

A noter que la commune d'ENVAL est déjà engagée dans une démarche de revitalisation de son centre-bourg tout comme la commune de SAYAT sur laquelle une étude pilotée par l'intercommunalité est engagée. Dans cet esprit, il conviendrait de réaliser le recensement des communes souhaitant s'engager dans un projet transversal de redynamisation du centre-ville.

Riom, comme de nombreuses communes dotées d'un centre-ville classé en secteur sauvegardé, présente un certain nombre de caractéristiques qui justifient une action dynamique : hausse de la vacance commerciale, baisse des revenus moyens des ménages et vacance des logements. Ce constat est aujourd'hui partagé par un certain nombre d'acteurs du territoire : les commerçants, les habitants, les acteurs de l'immobilier et les élus.

En parallèle, plusieurs éléments sont recensés comme étant susceptibles de permettre une redynamisation du centre-ville :

- des projets structurants et des potentiels fonciers : jardins de la culture, anciens établissements pénitenciers,
- une association de commerçants motivée et désireuse de s'impliquer,
- une politique de l'habitat ambitieuse sur le centre-ville de Riom (PLH arrêté le 15 décembre 2016 sur le périmètre de Riom Communauté),
- des outils réglementaires en cours de construction : Document d'Aménagement Artisanal et Commercial au niveau du SCOT du Grand Clermont, révision du PLU et modification du PSMV en cours de validation,
- des études disponibles relatives à la requalification des espaces publics au niveau communal.

Au regard de l'ensemble de ces éléments et des actions déjà engagées par les élus communaux en partenariat avec les services de la commune de Riom et de Riom Communauté, la volonté du maire de Riom est aujourd'hui de s'engager dans l'élaboration et la mise en œuvre d'un programme d'actions transversal avec l'appui de Riom Limagne et Volcans permettant de fédérer les acteurs et coordonner les différentes thématiques. Pour cela, l'équipe municipale souhaite réaliser une étude de programmation et de revitalisation du centre-ville en s'appuyant sur un bureau d'études afin d'élaborer un programme d'actions transversal. D'une durée prévisionnelle de 6 mois, l'étude s'articulera autour de trois points :

1- Un diagnostic objectif et argumenté :

- qui devra s'attacher à reprendre les différents éléments de projets déjà définis (PLH, documents d'urbanisme, Jardins de la Culture, concertation des commerçants, études réalisées par la ville),
- qui apportera des éléments objectivés sur les données manquantes : activité commerciale, circulation, stationnement, usages de l'espace public,
- qui devra servir de référence pour la recherche de subventions publiques afin de financer les différentes actions (FISAC, future contractualisation avec la Région Auvergne-Rhône-Alpes, Conseil départemental, Caisse des Dépôts, Etat avec les AMI notamment ...),

- qui devra approfondir la réflexion sur d'autres points comme la place des services, des professions libérales, le rôle du centre-ville comme lieu de vie et d'échanges, comme lieu identitaire (développer le sentiment de fierté et d'appartenance).

2 - Des propositions de formes d'organisation multi-partenariale (collectivités publics - acteurs privés) permettant d'accompagner la redynamisation du centre-ville.

3 - un plan d'actions chiffré, hiérarchisé, basé sur le diagnostic et reposant sur une concertation forte des acteurs, qui servira de feuille de route au projet de revitalisation du centre-ville.

Au regard des enjeux et des compétences concernées, le pilotage politique et technique du projet nécessite un portage commune de Riom – Riom Limagne et Volcans.

Pour faire écho à ce pilotage partagé et au regard des compétences concernées, il est proposé la constitution d'un groupement de commandes entre Riom Limagne et Volcans et la commune dont la clé de répartition serait la suivante : 50/50 après déduction des subventions.

Le budget global de l'étude est estimé à 50 000 €.

Il est proposé une coordination du groupement par Riom Limagne et Volcans.

Un cofinancement de 50% maximum est en cours de négociation avec la Caisse des Dépôts et Consignations dans l'optique de signer une convention cadre. En effet, dans un second temps, le plan d'actions résultant de l'étude pourra faire l'objet d'une convention tripartite (commune-EPCI-Caisse des Dépôts et Consignations), permettant de déclencher des financements complémentaires de la part de la CDC (études ou prêts).

Au-delà de la problématique de redynamisation de la Ville Centre, il est proposé de s'appuyer sur l'expérience riomoise afin de conduire des opérations similaires (approche transversale, portage EPCI-Commune) sur les villes et bourgs centres du territoire.

C'est aussi dans cette perspective qu'il convient d'envisager la future convention tripartite avec la Caisse des Dépôts avec comme signataires : l'EPCI et les communes désireuses de mener un projet de revitalisation (dont la commune de Riom).

Le conseil communautaire sur proposition du Président et à l'unanimité :

- désigne le **1er vice-Président délégué au développement du territoire et au tourisme au pilotage de la démarche d'élargissement du dispositif à d'autres communes et à la définition d'une méthodologie,**
- autorise le **Président à signer la convention de groupement de commandes avec la commune de Riom,**
- autorise le **Président à faire les demandes de subvention relatives au financement de ce projet.**

Fait et délibéré en séance les mêmes jour, mois, an que dessus.

Pour extrait conforme.

A Riom, le 28 mars 2017



Le Président

Frédéric BONNICHON

